

MINUTE

329/AE-Dev.

31 janvier 1948

N° 230/AE-Dev.

Transmis copie, pour son information, à
Monsieur le Directeur de la Banque du Congo
Belge, à Usumbura,
avec l'assurance de ma considération très
distinguée.

Usumbura, de 31 janvier 1948
Le Chef du Service des A.E. du R.U.
C.BRAU

BS

Contrôle des demandes d'importation
et d'acquisition de change.

Monsieur le Directeur,

Par sa lettre I62/Eco/76 du 5 courant, le Gouvernement Général m'avise que dorénavant, les demandes d'importation et d'acquisition de change introduites par l'intermédiaire de la B.B.A. feront l'objet d'un examen préalable de la part des divers délégués gouvernementaux, en présence des délégués des diverses directions de la B.B.A.



Après cet examen, ces demandes passeront par les diverses Commissions des Devises Restreintes, même les demandes accueillies défavorablement par les délégués gouvernementaux.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de fixer au lundi après-midi de chaque semaine l'examen des licences introduites par votre organisme.

Je me permets de vous suggérer la tenue d'un registre où seront inscrites les demandes. Ce registre serait du modèle ci-après:
N° de la licence, nature des devises demandées, montant des devises, quantité de la marchandise à importer, identification de cette marchandise, nom de la firme ayant introduit la demande, décision de la précommission B.B.A., décision de la Commission restreinte des devises.

Je vous propose de tenir la première réunion le lundi 2 février 1948.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef du Service des Affaires Économiques
du Ruanda-Urundi, C. BRAU

A Monsieur le Directeur de la Banque Belge d'Afrique,

à USUMBURA.